Zone de plan masse n°1 – Berthe

Le schéma de Cohérence Urbaine et Architecturale (CUA) est aujourd'hui réalisé pour sa plus grande partie à partir des principales lignes directrices suivantes :
- démolitions, constructions de logements sociaux, de logements privés à l'accession ou locatif libre, de commerces et de services
- création de nouveaux axes structurants permettant une meilleure perméabilité et lisibilité du quartier (ex. boulevard Rostand, rue Gilles de Gennes…)
- hiérarchisation des espaces publics et résidentiels donnant lieu à de nouvelles places publiques fédératrices à l'échelle du quartier (ex. place St Jean, place Mandela…)
- résidentialisation avec des lieux d'usages à l'échelle des résidences
- réaffirmation du caractère méridional du quartier en développant la palette végétale spécifique à la région.

Rappel des grandes étapes du Projet de Renouvellement Urbain

Depuis 2004, un plan de Cohérence Urbaine et Architecturale se construit. Chemetov et Dryjki ont élaboré le premier schéma directeur qui a été amendé par la suite par Ilex. Tout au long des différentes études menées par des architectes, urbanistes et paysagistes les grands principes d'aménagement ont été maintenus et confortés.

Schéma directeur de 2004 :
- Renforcement des axes nord/sud
- Renforcement des places publiques en entrées de quartier
- Maillage d'espace public et de liaisons douces à dominantes végétales
- Création d'une voie Nord

Plan de convention ANRU février 2006 :

- Limite de résidentialisation
- Création d'une zone d'activités
- Maillage et alignement

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DE CHAQUE RESIDENCE

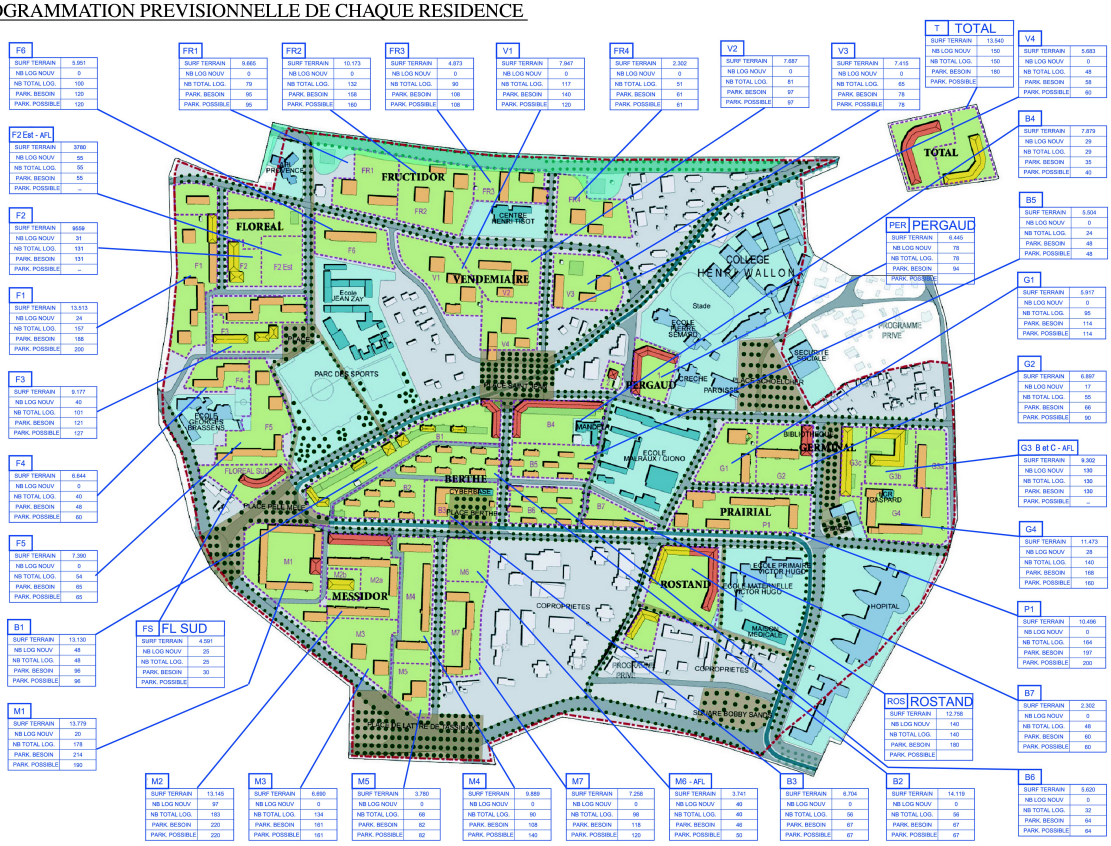

Mise à jour du 3 Février 2006

Plan de Cohérence Urbaine et Architecturale s'articulant autour de 7 principes fondateurs :

1. désenclaver le quartier en réalisant les coutures urbaines et les axes de liaisons Nord/Sud reliés à la voie Nord de la convention, sous maîtrise d'ouvrage TPM
2. créer des points d'articulation avec la ville par le traitement des places Pêle-Mèle et De Lattre de Tassigny
3. construire des lieux de centralité comme la place St Jean, le parvis Tisot, la place de la maison des services, les places Mandela et Schoelcher
4. permettre la desserte de nouvelles opérations de logements sociaux ou privés et l'implantation de polarités commerciales
5. permettre la mutabilité du foncier
6. hiérarchiser les voies en les requalifiant
7. aménager les espaces de proximités